

**REGULATORY IMPACT
ANALYSIS STATEMENT**

(This statement is not part of the Regulations.)

Description

The purpose of these Regulations is to ensure that existing Regulations under the *Canadian Environmental Protection Act*, are consistent with the new *Canadian Environmental Protection*

¹² SOR/99-7

**RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT
DE LA RÉGLEMENTATION**

(Ce résumé ne fait pas partie du règlement.)

Description

Le but du règlement correctif est d'assurer la conformité des règlements pris sous le régime de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* avec la nouvelle *Loi canadienne sur*

¹² DORS/99-7

Act, 1999. All of the amendments being put forward are of a technical nature, and do not include any substantive changes to the Regulations. These Regulations are being made to harmonize the wording in the Regulations with the terminology and scheme of the new Act.

The Regulations included in this submission are as follows:

Asbestos Mines and Mills Release Regulations
Benzene in Gasoline Regulations
Chlor-Alkali Mercury Release Regulations
Chlorobiphenyls Regulations
Contaminated Fuel Regulations
Ozone-Depleting Substances Regulations, 1998
Prohibition of Certain Toxic Substances Regulations
Pulp and Paper Mill Defoamer and Wood Chips Regulations
Pulp and Paper Mill Effluent Chlorinated Dioxins and Furans Regulations
Secondary Lead Smelter Release Regulations
Storage of PCB Material Regulations
Vinyl Chloride Release Regulations, 1992

These changes will have no impact on Canadians.

The proposed Regulations and accompanying Regulatory Impact Analysis Statement were pre-published in the *Canada Gazette*, Part I on November 6, 1999. Stakeholders were required to provide comments on the Regulations and RIAS within 60 days of their pre-publication.

Following the pre-publication of the proposed Regulations, no comments were received and no changes were made to the Regulations.

Contact

Cynthia Wright
 Director General
 Strategic Priorities Directorate
 Environmental Protection Service
 Environment Canada
 Ottawa, Ontario
 K1A 0H3
 Tel.: (819) 953-6830
 FAX: (819) 997-9806

la protection de l'environnement (1999). Le contenu en est technique et ne comprend pas de changements significatifs aux règlements. Ces changements sont apportés pour que le libellé des règlements cadre avec la terminologie et l'esprit de la loi nouvelle.

Les règlements inclus dans la présente soumission sont les suivants :

Règlement sur le rejet de mercure par les fabriques de chlore
Règlement sur le rejet d'amiante par les mines et usines d'extraction d'amiante
Règlement sur les biphényles chlorés
Règlement sur le rejet de plomb de seconde fusion
Règlement sur les combustibles contaminés
Règlement sur les dioxines et les furannes chlorés dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers
Règlement sur les additifs antimousse et les copeaux de bois utilisés dans les fabriques de pâtes et papiers
Règlement sur le stockage des matériels contenant des PCB
Règlement de 1992 sur le rejet de chlorure de vinyle
Règlement sur certaines substances toxiques interdites
Règlement sur le benzène dans l'essence
Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (1998)

Ces changements n'auront aucun impact sur les Canadiens.

Les règlements proposés et le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation qui les accompagnent ont été publiés dans la *Gazette du Canada* Partie I le 6 novembre 1999. Les intéressés étaient invités à présenter leurs commentaires dans les soixante jours suivant la publication.

Aucun commentaire n'a été reçu et aucun changement n'a été fait aux règlements proposés.

Personne-ressource

Cynthia Wright
 Directrice générale
 Direction générale des priorités stratégiques
 Service de la protection de l'environnement
 Environnement Canada
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0H3
 Tél. : (819) 953-6830
 TÉLÉCOPIEUR : (819) 997-9806